



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier;

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au bureau municipal situé au 106, rue de l'Église, à Rivière-Ouelle, aux heures d'ouverture.

Et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2014, la date limite du premier versement sera le 28 mars 2014.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 13^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2014.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier